

Diocèse 2000 comme processus de réaménagement paroissial dans le diocèse de Nice

Procédés et institutionnalisation

Diocese 2000 as a Process of Parochial Reconfiguration in the Diocese of Nice.

Processes and Institutionalization

Diócesis 2000 como proceso de reordenamiento parroquial en la diócesis de Niza.

Procedimientos e institucionalización

Christine Pina



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/26902>

DOI : 10.4000/assr.26902

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2015

Pagination : 145-169

ISBN : 978-2-7132-2469-0

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Christine Pina, « Diocèse 2000 comme processus de réaménagement paroissial dans le diocèse de Nice », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 170 | avril-juin 2015, mis en ligne le 01 juin 2018, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/assr/26902> ; DOI : 10.4000/assr.26902

Varia

Christine Pina

Diocèse 2000 comme processus de réaménagement paroissial dans le diocèse de Nice Procédés et institutionnalisation

Que devient la paroisse¹ ? La fin des paroisses ? Balayer la paroisse² ? Ces questions sont les titres d'ouvrages parus entre 1996 et 2010 qui témoignent, tout autant d'une stratégie éditoriale, d'une inquiétude que d'un constat (certes proposé sous la forme interrogative) : la paroisse tridentine, associée à la « civilisation paroissiale » (Y. Lambert, 2007 : 9), aurait fait son temps. S'il n'est guère opportun de statuer ici sur cette « disparition », associée parfois à l'observation de l'émergence d'un nouveau type de paroisses, il convient toutefois de noter que LA paroisse³ est généralement présentée comme une institution, si ce n'est centrale, tout le moins essentielle pour appréhender le catholicisme, en particulier en France⁴. L'importance de la paroisse semble ne plus devoir être démontrée, tant il paraît acquis que cette structure a, depuis des siècles, constitué une particularité du catholicisme, en même temps qu'un moyen de gestion et d'aménagement des territoires. Or, depuis quelques années maintenant et plus sûrement depuis les années 1980, les travaux des médiévistes et des historiens remettent en cause les représentations d'une paroisse constituée dès les premiers temps

1. Je remercie les membres du comité de pilotage qui ont bien voulu m'accorder de leur temps pour répondre à mes questions, ainsi que Gilles Bouis, archiviste et bibliothécaire du Diocèse de Nice, pour ses conseils et son aide. Je n'oublie pas mes premiers relecteurs, dont Nicolas Bué, qui ont permis à ce texte de gagner en force. Enfin, j'adresse mes remerciements à René C. et Benjamin B. qui, par leurs conseils et leur soutien logistique, m'ont permis de réaliser le travail de cartographie nécessaire à cet article.

2. Voir P. Thomas (1996) ; P. Mercator (1997) ; O. Bobineau, A. Borrás, L. Bressan (2010).

3. Nous conserverons, pour des raisons de facilité de lecture, le singulier, alors même qu'il paraît plus pertinent de mobiliser le pluriel (voir O. Bobineau, 2005).

4. Pour des situations non européennes, on pourra se reporter, par exemple, à l'article de Christian-Thierry Manga qui, en analysant les communautés lébou, musulmane et catholique à Dakar, démontre des modes différents d'implication dans la gestion du territoire, débouchant sur la différenciation d'espaces sociaux au sein d'une même ville (C.-T. Manga, 2011).

de l'Église, faisant destin commun avec l'institution ecclésiale qu'elle pourrait incarner territorialement (M. Lauwers, 2005). Dès lors, plus que de création de paroisse *ex nihilo* dès le ^ve siècle, il s'agit de repérer des processus de territorialisation, qui donneront naissance, parfois sur des temporalités différentes, parfois selon des *process* discontinus⁵, à l'émergence de la *parochia*.

La paroisse, « transcription spatiale la plus élémentaire de l'organisation hiérarchique de l'Église » (P. Mercator, 1997 : 13), constitue donc, pour de nombreux auteurs, une « institution territoriale spécifiquement catholique » (*ibid.*), aux définitions parfois fort diverses d'une aire géographique à l'autre (*ibid.* : 14-15). Comme le signale d'ailleurs Olivier Bobineau (2005), des siècles s'écoulèrent entre la connaissance intuitive de la paroisse par les croyants – qu'il date du ^{iv}e siècle – et sa formalisation officielle comme territoire du croire : « Sans pour autant imposer la division des diocèses en paroisses, le concile [de Trente] constitue une étape importante dans la généralisation du système paroissial territorial qui avait pris son essor au ^{xiii}e siècle dont les effets sont visibles jusqu'à aujourd'hui » (*ibid.* : 33).

Construction de la paroisse comme territoire et institutionnalisation de celle-ci comme mode d'organisation de base de l'Église catholique⁶ ne signifient pas pour autant que la paroisse est restée inchangée dans ses frontières, tant géographiques que définitionnelles. De fait, les formes paroissiales ont continué d'évoluer au fil des siècles⁷, ainsi que les fonctions qui lui ont été attribuées : en témoignent en particulier le nouveau code de droit canonique de 1983 de même que les processus de réaménagement paroissial qui, depuis les années 1980, ont été mis en œuvre dans nombre de diocèses français. Or, que nous apprend ce travail de refonte paroissiale ? S'agit-il uniquement d'une redéfinition des frontières, d'un redécoupage sans autre finalité que la rationalisation de l'espace ou est-il possible d'y déceler des évolutions et des enjeux plus profonds ? Pour répondre à ces questions, l'analyse d'un cas nous a semblé pertinente⁸ en ce qu'elle permet de mettre en lumière un contexte spécifique, des tensions et

5. Cf. *Médiévales* (2005).

6. Christophe Monnot, travaillant sur les communautés religieuses en Suisse, démontre la place acquise par la paroisse territoriale comme forme d'organisation et institution : « Poussées par les contraintes de l'environnement, les communautés adoptent des formes similaires. Plus particulièrement pour la Suisse, elles se conforment au modèle qui a acquis la plus grande légitimité, la paroisse territoriale » (C. Monnot, 2013 : 81).

7. Il conviendrait également d'interroger les spécificités de « la » paroisse urbaine au regard de « la » paroisse rurale, dans une perspective historique. Voir sur ce point A. Bonzon, Ph. Guignet, M. Venard (2014).

8. Nous assumons de travailler sur un cas, qui, s'il n'est en rien considéré comme représentatif, nous permet d'extraire une argumentation de portée plus générale, dont les conclusions pourront être réutilisées pour fonder d'autres intelligibilités » (J.-C. Passeron, J. Revel, 2005 : 20). Nous considérons dès lors le processus Diocèse 2000 (et non le Diocèse de Nice) comme un « cas simple » qui, analysé en contexte, permet de rendre intelligible un phénomène plus complexe dont il n'est ni l'unique expression ni un cas limite ou frontière.

des processus de labellisation autorisant une réflexion plus générale sur l'institutionnalisation en cours.

L'hypothèse que nous faisons peut être double : considérant les liens qui unissent paroisse et aménagement territorial, le redéploiement paroissial est autant une réponse (à une crise de la présence catholique sur le territoire, à une baisse du nombre des prêtres en activité) qu'un enjeu (au sens où ce processus fait l'objet d'investissements de sens divers par les acteurs, qu'il participe à l'émergence de clivages et traduit des intérêts divergents). Parallèlement, les manières de procéder à cette refonte sont elles-mêmes porteuses d'enseignements, tant les pratiques des acteurs peuvent rendre tangibles des transformations à l'œuvre dans l'Église.

Notre étude a été conduite dans le diocèse de Nice, non pour une éventuelle représentativité de celui-ci mais parce que, souhaitant nous attacher précisément aux acteurs, aux pratiques et au contexte de ce redécoupage, l'analyse localisée nous semblait la plus à même de répondre à nos préoccupations de recherche. Par ailleurs, en interrogeant « la paroisse » en évolution, il s'agissait de porter le regard sur un territoire – c'est-à-dire « un espace pensé, aménagé, parcouru, faisant l'objet de représentations complexes et parfois contradictoires » (O. Chatelan, 2012 : 11) – fortement transformé entre 1990 et 2000.

Précisons que le travail de refonte de la carte paroissiale auquel nous nous intéressons s'inscrit dans une histoire longue. La paroisse, en tant que concept, et représentation, n'est guère réductible à la paroisse « figée », stabilisée, identifiée à son clocher et son curé qui serait héritée du XVI^e siècle⁹. En mobilisant une littérature académique aujourd'hui très riche, il n'est plus à démontrer que les paroisses n'ont cessé d'évoluer, qu'il s'agisse de leurs limites géographiques, de leur place dans l'espace (qu'il soit urbain ou rural), de leur importance dans la catholicité, voire des liens entretenus, *ad intra* et *ad extra*, avec le tissu social qu'elles recouvrent ou qu'elles donnent à voir (O. Bobineau, 2013).

Enquête Diocèse 2000 (D2000)

Cet article s'inscrit dans un projet plus large sur les quartiers de Nice lancé au sein du laboratoire ERMES en 2007, dans lequel nous avons proposé d'interroger les quartiers à « hauteur de paroisses ». Le travail de refonte paroissiale clos en 2000 est apparu, lors des premiers entretiens exploratoires réalisés auprès de catholiques engagés, comme un moment important du Diocèse, mais également une épreuve que nous avons choisi d'analyser dans sa dimension processuelle. Outre l'analyse des archives concernant Diocèse 2000 réunies aux Archives diocésaines à Nice et des différentes productions écrites ayant accompagné ce réaménagement, nous avons procédé par entretiens auprès des sept membres du comité de pilotage, que nous remercions pour leur confiance. Les entretiens réalisés auprès de laïcs sont notés EL, ceux réalisés auprès de membres du clergé sont notés EC.

9. Voir A. Charron (1995).

Présentation des enquêtés¹⁰ rencontrés pendant l'année 2011 :

EL1 (née en 1943) : laïque retraitée. EL1 fut responsable de la catéchèse du diocèse de Nice de 1996 à 2007. Fortement engagée dans la région apostolique, elle l'est également au sein du Centre national de l'enseignement religieux. Elle sera ensuite désignée membre du bureau du synode diocésain en 2007, puis fera partie de la Commission de suivi du synode du diocèse de Nice, placée sous la direction de EC3.

EL2 (né en 1948) : laïc retraité, il se dit simple « chrétien de la nef » quand il est abordé par son curé pour participer à l'équipe qui deviendra D2000, du fait, dit-il, de ses compétences organisationnelles et en suivi de projet. Ancien trésorier diocésain de la JOC, catéchiste, il occupera les mêmes fonctions que EL1 dans le synode.

EC1 (né en 1930) : évêque du diocèse de Nice lors de D2000, il est le seul enquêté à ne pouvoir justifier de son ancienneté sur le territoire diocésain. Il est nommé à Nice en 1998, après six ans comme évêque de Viviers. Il explique avoir trouvé à son arrivée à Nice un bilan de son prédécesseur pour engager la refonte des paroisses et « des collaborateurs qui sont du pays et qui connaissent par cœur les paroisses ». Il se retire de ses fonctions en 2005.

EC2 (né en 1954) : en 1998, à l'arrivée de EC1, il est vicaire épiscopal pour la pastorale des jeunes, après avoir été ordonné prêtre en 1982 à Nice. Il devient, en 2000, vicaire général du diocèse puis évêque de Cahors en 2004.

EC3 (né en 1957) : curé de la paroisse Sophia de 1991 à 2001, après une expérience d'aumônier de lycée, il est chargé en 2001 de la réouverture du séminaire diocésain, tout en exerçant la charge de directeur des études. Nommé secrétaire général du synode diocésain de 2007 à 2009, il est depuis 2010 vicaire général du diocèse.

EC4 (né en 1937) : d'abord aumônier du Centre catholique universitaire après son ordination pendant 10 ans, puis aumônier en lycée, il devient curé dans une paroisse de montagne du diocèse en 1986 pour 4 ans. De 1990 à 2000, il est vicaire général avant d'être le premier curé installé dans une nouvelle paroisse après Diocèse 2000.

EC5 (né en 1942) : ordonné prêtre en 1969, il devient vicaire général du diocèse en 1991, avant d'être nommé vicaire général. Ayant la charge d'administrateur du diocèse de 1997 à 1998 après le départ de Mgr Saint-Macary, il retrouve sa charge de vicaire général en 1998 à l'arrivée du nouvel évêque. Il est nommé archevêque de Monaco en 2000. Ayant poursuivi le bilan du diocèse engagé par Mgr Saint-Macary, il est considéré comme le « recruteur » de D2000 par les autres enquêtés.

10. À cette liste, manque une troisième laïque, qui, sans être à proprement parler membre du comité de pilotage, joua le rôle de secrétaire dans les premiers mois du processus. Alors en thèse de théologie pratique, elle releva avec minutie le déroulé des réunions du comité et toutes les rencontres de concertation précédant la refonte des paroisses. Malgré nos recherches, nous n'avons pu l'interroger. Il reste que nous lui sommes redevable des comptes rendus dactylographiés qu'elle a rédigés et qui sont déposés aux Archives diocésaines.

Il ne s'agit pas de dresser le bilan du processus de réaménagement paroissial dans le diocèse de Nice à la fin du XX^e siècle, voire d'en conter les étapes. Nous essayons de saisir le(s) produit(s) de ce travail, ses modalités pratiques. Nous reprenons pour cela les travaux de Pierre Lascoumes (entre autres) portant sur les instruments d'action publique afin d'analyser ceux que l'Église mobilise pour marquer les territoires de son empreinte. Pour le dire autrement, le « réaménagement paroissial » via la mobilisation d'un instrument (la concertation établie dans le cadre de Diocèse 2000) permet de réfléchir à la matérialité de la refonte territoriale, et aux pratiques de l'institution (P. Lascoumes, L. Simard, 2011), matérialité et pratiques ni pleinement planifiées, ni totalement maîtrisées.

Comme le soulignent Patrick le Galès et Pierre Lascoumes, « les instruments d'action publique ne sont pas inertes, simplement disponibles pour des mobilisations sociopolitiques, ils détiennent une force d'action pure. Au fur et à mesure de leur usage, ils tendent à produire des effets originaux et parfois inattendus » (2004 : 31). Ce programme de recherche, portant sur l'action publique et ses instruments, nous semble pertinent pour étudier « l'action ecclésiale », en particulier parce que nous souhaitons interroger l'instrument comme « traceur de changement ¹¹ ». Parallèlement, en mettant au cœur de l'analyse la matérialité de « l'action publique », il est possible, comme le soulignent P. Lascoumes et L. Simard, d'objectiver les évolutions des rapports sociaux, en particulier entre « gouverné/gouvernant ».

Ainsi, le « diocèse de Nice », en mettant en place une procédure particulière visant à réaménager les paroisses (passant de 263 à 46), n'agit pas de manière anodine. La redéfinition des contours des paroisses participe d'une modification de l'organisation curiale du diocèse et plus généralement des relations entre clergé et laïc. L'instrument mobilisé (nommé Diocèse 2000) peut être considéré comme un « traceur », un « analyseur de changement » dans une Église particulière : en premier lieu, parce que le réaménagement paroissial s'inscrit dans un processus alliant héritage et nouveauté ; en second lieu, parce que Diocèse 2000 (noté D2000) peut s'analyser comme une opportunité pour penser/panser l'Église diocésaine et poursuivre l'institutionnalisation ecclésiale.

Diocèse 2000 : un processus alliant permanence de l'enjeu territorial et nouveauté du procédé mobilisé

Une lecture sans doute un peu rapide du processus de réaménagement paroissial consisterait à le considérer comme un acte de rationalisation du territoire, tout autant contraint que volontairement conduit dans un but précis. Or, si l'Église de France semble engagée dans cette refonte des paroisses, elle le fait en

11. Sur la notion de « traceur », voir par exemple P. Lascoumes (2007).

ordre dispersé mais également en fonction de critères et de procédés qui varient d'un diocèse à l'autre (D. Barnérias, 2011).

Dans le diocèse de Nice, le réaménagement paroissial peut être analysé à partir de deux entrées : tout d'abord, Diocèse 2000 est un prolongement d'une réflexion longue portant sur la question territoriale et la proximité aux populations. Il fait suite à des réorganisations paroissiales successives et s'inscrit dans une réflexion plus ancienne sur la « présence au monde ». Toutefois, le réaménagement qui nous intéresse ici paraît novateur : la manière de procéder (par la concertation), comme la mobilisation d'« experts » ou de laïcs semblent indiquer de nouvelles manières de s'emparer de l'espace.

Une réponse à un enjeu persistant

Il est inutile de proposer ici une histoire de l'enjeu territorial dans le catholicisme. Pour le *xx^e* siècle, rappelons seulement que, depuis les années 1950 en France, l'Église catholique mène une réflexion plus intense sur les territoires du croire. Cette interrogation, qui prend des formes différentes en fonction des décennies, signale combien la question de la « présence à » mobilise l'institution ecclésiale. Car le maillage territorial (dont le maillage paroissial) renvoie à des sujets essentiels : au-delà de l'enjeu de l'occupation de l'espace et de sa gestion (il s'agirait, pour l'Église, de ne pas « laisser en friche » des terres et des hommes¹²), découper les territoires signifie aussi modifier durablement les relations humaines qui s'y développent. Comme l'écrit Danièle Hervieu-Léger, « la grande entreprise de refonte du tissu paroissial mise en œuvre partout porte beaucoup plus loin qu'un simple aménagement des structures locales [...]. Elle implique – à des degrés divers selon les régions et les diocèses – une refondation des dispositifs de la communalisation des fidèles, propres à valoriser l'engagement volontaire et la mobilisation permanente des individus. Ce n'est donc pas d'aménagement du territoire qu'il s'agit d'abord, mais de recreation, à travers la mise en place des équipes et autres collectifs d'animation pastorale, de la sociabilité paroissiale elle-même » (2003 : 302).

Au cours du *xx^e* siècle, trois moments précèdent D2000 et témoignent de la permanence de l'enjeu territorial dans le diocèse de Nice.

Le premier moment (étonnamment peu évoqué par les membres du comité de pilotage) semble être l'enquête de sociologie religieuse publiée en juin 1959 par la Direction des Œuvres (Diocèse de Nice, 1959). Dans ce travail, très directement inspiré et accompagné par l'Institut de sociologie des Facultés Catholiques de Lyon (avec notamment le professeur Labbens et le père Daille¹³), il s'agit d'opérer un travail statistique et géographique, tant sur la localisation et l'activité

12. Cf. sur ce point, par exemple, J.-R. Bertrand (2013).

13. Voir O. Chatelan (2011 : 19-63).

des paroisses... que sur la pratique religieuse. Cette enquête semble indiquer l'évolution des préoccupations du clergé local (voire national) et la volonté de faire émerger des solutions pour « retrouver et rassembler [les brebis] » (Diocèse de Nice, 1959 : 4).

Le deuxième moment marque la réactivation de la préoccupation territoriale, dans une perspective de conquête ou de reconquête. En effet, dans les années 1960, le diocèse de Nice s'engage dans un vaste chantier de construction de nouvelles églises (onze au total) (G. Bouis, 1997), édifications qui témoignent d'une volonté de mieux couvrir l'espace du Diocèse... mais également de prendre en compte le développement de nouveaux quartiers urbains, en périphérie de la ville (J. Mouisset, 1984). Le temps des « Nouvelles paroisses » s'étend jusque dans les années 1980, comme dans de nombreux autres diocèses. Ces constructions ne doivent toutefois pas faire oublier que, dans le même temps, les mouvements d'action catholique en particulier interrogent la paroisse comme espace central d'organisation religieuse (J. Palard, 1999 : 62-63).

Le troisième moment se situe à la fin des années 1980. Le diocèse de Nice semble alors stabilisé dans ses structures. Si de nouvelles paroisses sont apparues pour répondre à la question de la modification de la géographie humaine, les années 1990 constituent un nouveau tournant, celui du bilan (tant géographique qu'humain) : des prêtres en nombre de plus en plus restreint et qui peinent à couvrir l'ensemble du territoire maralpin, des parties du diocèse désormais sans prêtres desservants. Dans le même temps, les catholiques semblent faiblement mobilisables dans un cadre paroissial imposé ou circonscrit territorialement. Cela attesterait d'une « recomposition des pratiques rituelles autour de l'extra-quotidien », comme l'écrit S. Abbruzzese (1999 : 11). Le nouvel évêque de Nice, Mgr Saint-Macary, s'engage alors dans une enquête qui doit permettre de dresser un constat précis et de mener le réaménagement paroissial déjà à l'œuvre dans de nombreux diocèses en France.

Enfin, signalons que le travail de refonte territoriale engagé dans les années 1990 se met en place dans un contexte plus large¹⁴. Tout d'abord, le concile Vatican II conduit à donner plus d'importance au principe de coresponsabilité – par une plus grande implication des laïcs – et à penser différemment les relations entre laïc et clergé¹⁵. Ainsi, la vie paroissiale, même si elle ne constitue pas un thème central de Vatican II, est concernée par cette invitation à la « communion », dans laquelle la mission des laïcs et la coresponsabilité sont affirmées¹⁶.

14. Pour aller plus loin sur ce sujet, voir par exemple C. Béraud *et alii* (2012) ; D. Hervieu-Léger (2003, 2008).

15. Lire sur ce sujet C. Béraud (2007).

16. Ce que P. Portier nomme la « polysynodie » (2012 : 30).

Ensuite, dans la poursuite du travail entrepris lors du concile, l'adoption d'un nouveau code de droit canonique en 1983 rend compte des évolutions de la paroisse : en faisant cohabiter la paroisse-territoire et la paroisse-communauté, le nouveau code tend à rendre cette strate plus complexe dans sa définition et son appréhension pratique¹⁷.

Enfin, il n'est pas inutile de souligner l'intérêt réaffirmé pour le « local » chez les acteurs politiques et sociaux, voire chez les chercheurs en sciences sociales. Le local est désormais valorisé, soit par les qualités qui lui sont attribuées, soit par les potentialités qu'il recèlerait, d'un point de vue épistémologique mais aussi démocratique¹⁸.

Ainsi le réaménagement paroissial, engagé ici dans les années 1990, paraît-il s'inscrire dans une préoccupation structurante de la hiérarchie institutionnelle.

En effet, à partir des années 1980, les diocèses français conduisent un travail de refonte de leur carte paroissiale, avec des temporalités et des pratiques diverses. Ce mouvement trouve sa source dans une réflexion plus globale sur l'Église au tournant des années 1970 et dont portent trace les travaux de l'évêque français à la fin des années 1990, lors de deux assemblées plénières des évêques de France (documents Épiscopat, 2002). Le réaménagement paroissial (dont le premier eut lieu en 1977 dans le diocèse de Belley-Ars) semble rapidement s'imposer comme solution pour répondre aux défis lancés par l'évolution de la société française : évolution structurelle de l'occupation de l'espace (exode rural et développement de nouveaux espaces urbains), modification de l'organisation ecclésiale à la suite de Vatican II (évolution de la paroisse, synodalité, place prise par les laïcs...), chute des vocations (documents Épiscopat, 2002)... À ces évolutions s'ajoutent la baisse de la pratique religieuse et le développement d'une pratique affinitaire plus que territoriale. La « civilisation paroissiale » aurait donc vécu¹⁹, tandis que « la paroisse tridentine et un service religieux de proximité pour tous les habitants d'un territoire » seraient dépassés (P. Mercator, 1997 : 178).

Un procédé alliant délibération et centralisation décisionnelle

Les synodes diocésains (organisés en amont ou en aval du processus) constituent les instruments privilégiés pour modifier la carte paroissiale en France.

17. Voir CDC § 515 et 518.

18. Cf. J.-L. Briquet, F. Sawicki (1989), A. Mabileau (1993) et J. Palard (1999).

19. Cf. sur ce point Y. Lambert (2007) en contrepoint de l'ouvrage de G. Le Bras, *L'Église et le village*, paru en 1976. Voici ce qu'en écrit D. Hervieu-Léger : « Dans cette "civilisation paroissiale", le catholicisme constitue un système totalisant d'attitudes et de certitudes à la fois religieuses, morales, sociales et politiques, inculquées dès l'enfance, dans la famille, à l'église, à l'école. Il fournit des repères qui ordonnent toute la vie quotidienne, qui règlent les relations entre hommes et femmes, entre parents et enfants, entre pauvres et riches, entre dominants et dominés, et qui définissent le rapport au travail, à la vie, à la souffrance, à la mort » (2008 : 57).

Dominique Barnérias, travaillant sur quarante-trois synodes qui se sont tenus entre 1983 et 2004, explique : « Dans certains diocèses, le synode permet de conclure la démarche de restructuration des paroisses. [...] Mais pour la plupart des diocèses, le synode lance la démarche, impulse une recherche ou propose une méthode » (2011 : 46).

De son côté, le Diocèse de Nice met en place une structure particulière pour répondre à ce projet²⁰, non usitée jusqu'alors. Alors que Mgr Saint-Macary n'est plus évêque de Nice car nommé archevêque coadjuteur de Rennes en novembre 1997, Mgr Barsi (alors vicaire général de l'évêque) devient administrateur du diocèse de Nice. Poursuivant un état des lieux du diocèse lancé par Mgr Saint-Macary, il réunit autour de lui une petite équipe (qui deviendra « comité de pilotage ») afin de présenter au nouvel évêque (Mgr Bonfils, installé dans ses fonctions en octobre 1998) un bilan du diocèse. À en croire Mgr Barsi, c'est ici que s'origine le processus, présenté par lui comme non planifié, non ordonné et qui aboutira à la définition de nouvelles paroisses. Il reste que le nouvel évêque prendra à son compte une démarche déjà initiée, sans en être pleinement l'initiateur. Plusieurs éléments retiennent l'attention.

En premier lieu, Diocèse 2000 (puisque c'est ainsi que s'intitulera l'instrument mis en place) rompt clairement avec l'engagement dans un synode, présenté par les acteurs comme « prématuré », « lourd », demandant une « audace²¹ » que l'évêque récemment arrivé ne souhaite pas endosser. Pour les membres du comité, Diocèse 2000 peut sembler avoir tous les avantages d'une procédure légère, non contrainte par le droit canon et plus adaptée à une période de passation de pouvoir entre deux évêques, si, comme le souligne J. Palard, le synode constitue bien « un facteur de relocalisation de l'action religieuse mais aussi [...] un vecteur de renforcement de l'exercice du pouvoir épiscopal dans les Églises dites particulières » (1999 : 65). L'urgence aurait alors été, dans le diocèse de Nice, de procéder au réaménagement des paroisses, en limitant les risques repérés par les acteurs : risques liés à une consultation de grande ampleur des fidèles, au fait que le pouvoir épiscopal ne soit pas pleinement stabilisé et que le consensus sur la tenue d'un synode ne soit pas établi dans le clergé. Diocèse 2000 serait alors la garantie d'un processus de « changement contrôlé », bien plus qu'un « processus contrôlé de changement » (N. de Brémond d'Ars, 2012 : 115).

En deuxième lieu, Diocèse 2000 constitue une nouveauté en ce sens qu'il s'appuie sur une structure légère chargée de procéder au travail préparant le réaménagement paroissial. Ce groupe, appelé « comité de pilotage », a en charge l'élaboration des documents préparatoires mais également l'organisation des consultations auprès des paroisses, depuis les premières réunions jusqu'à la rédaction de la « Charte d'évangélisation » qui clôt le processus. Il relève incontestablement de la structure *ad hoc*, du cabinet d'expertise ou d'aide à la décision,

20. Cf. D. Barnérias (2011), Documents Épiscopat (2002) ou C. Dagens (2002).

21. EC1, le 17/05/2011.

fonctionnant avec une feuille de route, des documents d'étapes, une répartition des tâches, un calendrier (il s'agit en effet de clore le processus durant l'année 2000) et procédant par consultations et réunions. Simultanément, tant dans les articles ou ouvrages cités par les acteurs que dans les références mobilisées pour les entretiens, se fait jour un vocabulaire en partie issu du management : qu'il s'agisse de faire appel à une « démarche projet²² », de rompre avec l'image d'une église-guichet, voire d'intituler « comité de pilotage » le groupe en charge de l'opération de réaménagement, le diocèse de Nice paraît se couler dans un vocabulaire à forte teneur technocratique. Ensuite, le « comité de pilotage » réunit, sur l'impulsion de EC5, sept personnes ou « experts » aux ressources nombreuses (cinq membres du clergé, deux laïcs) : statuts institutionnels (administration du diocèse, vicariat, pastorale des jeunes, etc.), compétences techniques (savoir-faire organisationnels, capacités rédactionnelles, entre autres), implantation locale et diocésaine ancienne (ce qui permettrait en particulier d'identifier rapidement et efficacement les enjeux du diocèse).

En troisième lieu, les membres du comité de pilotage rencontrés n'ont eu de cesse de présenter Diocèse 2000 comme une « démarche synodale²³ ». Cette expression tendrait à conférer à celui-ci une légitimité *a posteriori*, en en atténuant également les dimensions techniques, expertes ou territoriales, voire le caractère fortement centralisé. Cette « labellisation » nous semble liée à la volonté déclarée de ne pas faire de Diocèse 2000 un projet de réaménagement paroissial proprement dit mais de l'inscrire dans une réflexion plus globale dans laquelle l'évangélisation, la « présence à », la pastorale conservent, selon les acteurs, une place centrale, si ce n'est déterminante.

Diocèse 2000 révèle ainsi une évolution dans les procédés décisionnels. Alors que les instruments mobilisés dans les trois phases le précédant sont marqués par la mobilisation d'experts (« sociologues », prêtre en charge d'organiser ou d'encadrer les enquêtes menées) et la place occupée par les évêques, le redéploiement paroissial engagé en 1998 semble indiquer un changement par la mobilisation de nouveaux instruments, de types incitatif et communicationnel²⁴. Le recours à des procédés délibératifs dans l'Église ne constitue toutefois pas une exception. Comme le soulignent L. Blondiaux et Y. Sintomer, les instruments engageant les pouvoirs publics dans la consultation, la participation, le débat sont davantage mobilisés à partir des années 1980 et prennent des formes fort

22. Comme le souligne O. Bobineau dans le cadre de son travail de comparaison franco-allemande, cela témoigne également de la mobilisation d'un registre connexionniste : « Le monde connexionniste se structure autour de la culture de projets qui vise à l'extension de réseaux. Un cercle vertueux s'installe : une succession de projets multiplie les connexions et fait proliférer les liens, ce qui a pour effet d'étendre les réseaux et de permettre plus de projets » (2005 : 103).

23. Cette expression est utilisée dans d'autres contextes assez similaires, comme le note N. de Brémond d'Ars (2012).

24. Sur ces notions, voir P. Lascoumes, P. Le Galès (2004 : 361).

diverses. Plus encore, les auteurs soulignent que c'est autour des enjeux environnementaux et de l'aménagement du territoire que ces dispositifs vont connaître la plus grande croissance, suite en particulier à la loi Barnier de 1995 qui « énonce un véritable "principe de participation" dans le cas des grands projets d'aménagement ou d'équipement » (L. Blondiaux, Y. Sintomer, 2002 : 19).

L'instrument mobilisé par l'Église n'est, certes, pas directement assimilable à ceux analysés par les politistes dans leur réflexion sur les changements de l'action publique. Toutefois, au-delà de la simple synchronie, le parallèle qu'établit Jacques Palard entre découpage paroissial et découpage politique/administratif démontre « une homologie structurale des rapports de force et des tendances organisationnelles à l'œuvre dans chacun de ces deux systèmes institutionnels » (J. Palard, 1993 : 73). À cela s'ajoute, selon nous, la mobilisation de dispositifs pratiques à dimension délibérative proches dans leur forme et leurs effets limités. Parmi ces limites, nous pouvons noter l'écart entre l'idéal délibératif revendiqué²⁵ (« Tous les gens des doyennés venaient²⁶ et là, on leur soumettait le projet de modification des paroisses et ils étaient invités à s'exprimer », déclare EC5) et la manière dont les laïcs du comité du pilotage analysent le processus :

EL2 : « La base, quand on parle de la base, c'est la base engagée. On n'a jamais eu de contact avec le paroissien de la Valette²⁷ ! »

EL1 : « Chaque paroisse arrivait avec des représentants et on les faisait travailler sur certaines questions et ils faisaient une présentation de leurs réalités... ».

Parallèlement, le processus délibératif ne saurait remettre en cause l'institué ecclésial (EC5 : « Ce n'est pas la majorité qui décide dans l'Église. C'est ceux qui ont reçu la mission et la grâce de gouverner »), comme le prouvent la composition du comité de pilotage (majorité de clercs possédant des ressources diversifiées assurant leur domination sur le processus face à des laïcs s'interrogeant sur leur légitimité) et le maintien de la centralisation des décisions et des productions (rapports, chartes, articles, etc.) qui l'accompagne.

Au-delà du travail de refonte paroissiale, Diocèse 2000 semble relever tout à la fois de la continuité et de la nouveauté « contrôlée ». Présenté comme une « démarche innovante », il permet de veiller scrupuleusement au respect des principes hiérarchiques, tout en assurant l'engagement et la responsabilisation²⁸ des acteurs (clergé mais aussi laïcs). En soulignant cela, il ne s'agit pas d'attribuer à ces derniers une volonté parfaitement élaborée mais bien de signifier que le choix,

25. Réunions abondamment décrites et publicisées dans les *Nouvelles religieuses*, revue diocésaine qui, à partir d'octobre 2013, est devenue le mensuel *Église des Alpes-Maritimes*.

26. Nous soulignons.

27. Les noms de lieux ont été modifiés.

28. Cf. P. Lascoumes et P. le Galès dans leur présentation des types de légitimité associés idéalement à des types d'instruments d'action publique (2004).

sans doute tout relatif, du procédé²⁹, ne relève ni de la pure innovation ni de la remise en question de procédés hiérarchiquement contrôlés : D2000, comme instrument, participe à un processus d'institutionnalisation, tout en permettant de réinvestir l'espace diocésain.

Diocèse 2000, l'opportunité de penser/panser l'Église diocésaine

Dans ses résultats, le processus Diocèse 2000 dépasse l'objectif de redécoupage des paroisses, qui est présenté comme second par ses acteurs. En effet, l'Église s'empare de l'opportunité communicationnelle qu'ouvrent les années de mise en place de D2000, en dépit du constat de décroissance numérique de son clergé. Dans le même temps, D2000 s'intègre dans un processus d'institutionnalisation plus large.

Un instrument communicationnel

Diocèse 2000, dans la forme qu'il prend et les justifications qu'en donnent les acteurs, nous semble relever d'une association de logiques d'imposition hiérarchique et de concertation. À ce titre, la sélection des membres du comité de pilotage est bien basée sur la nomination, l'interconnaissance, voire l'auto-sélection et l'entre-soi, quand elle n'est pas motivée, nous disent les membres du clergé du comité (tous prêtres) par une origine maralpine. Cela peut expliquer la surprise affichée par les laïcs quand ils sont approchés pour y participer (« je me sentais petite chose, là », explique EL1).

Les laïcs sont-ils plus présents dans le processus de concertation mis en place en amont du redécoupage paroissial ? En donnant en particulier la parole aux représentants des doyennés, les acteurs cléricaux de D2000 disent ne pas vouloir laisser à la charge du clergé la question du « croire ensemble » et du « croire ensemble ici ». Au-delà des justifications évangéliques faisant écho à Vatican II mobilisées par les enquêtés, l'affaiblissement numérique du clergé catholique peut également expliquer un plus grand appel fait aux laïcs. Lorsque Mgr Saint-Macary annonce la réalisation prochaine d'un bilan du diocèse de Nice par doyenné en 1997 (bilan qui débouchera sur le réaménagement paroissial), il explique dès la première ligne de son appel : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que se pose la question du nombre de prêtres dans le diocèse de Nice. [...] Il s'agit de servir le diocèse avec moins de prêtres mais dans une autre configuration de l'Église toujours fidèle à sa mission » (Diocèse 2000, 1999 : 32, annexe 2).

29. EC1 soulignera ainsi en entretien son sentiment « d'avoir pris un train en marche », tandis qu'EC5 présentera un procédé qui s'invente au fur et à mesure.

Le constat humain³⁰ concernant le clergé maralpin peut se résumer ainsi en 1999 : 263 paroisses pour 160 prêtres desservants, 85 % d'entre eux étant affectés aux 87 paroisses urbaines du littoral (soit 33 % des paroisses du diocèse). Parallèlement, la démographie des prêtres diocésains rend compte, non seulement d'un affaïssement quantitatif constant du clergé séculier (de 446 à 229 prêtres de 1978 à 1998, pour une prévision de 139 prêtres en 2008 – dont respectivement 89 %, 60 % puis 54 % de prêtres en activité³¹), mais également d'un vieillissement de celui-ci. Si les prêtres de moins de 60 ans représentaient en 1978 50 % des prêtres diocésains, ils ne sont plus que 25 % en 1988 et 1998 (soit 41), pour une prévision de 29 % en 2008.

Cette évolution démographique constitue, pour les rédacteurs du « document de travail », une menace qui s'exprime ainsi : « [La diminution du nombre de prêtres] peut conduire à raisonner en terme de confusion, voire de substitution, oubliant alors la nécessité vitale pour l'Église du ministère presbytéral » (D2000, 1999 : 8).

Pour autant, malgré ce constat « inquiétant » (D2000, 1999 : 8), D2000 va être utilisé par l'Église pour communiquer sur ses spécificités (en particulier au regard du champ politique) et le savoir-faire qu'elle s'attribue³².

Le diocèse va tout d'abord organiser des manifestations festives ou collectives aux différentes étapes du processus : réunions avec les laïcs et le clergé de chaque doyenné au grand séminaire de Nice qui s'étendent de 1999 à 2000 ; remise du « document de travail » (Diocèse 2000, 1999) lors d'une grande célébration à Mandelieu le 25 septembre 1999 ; rassemblement jubilaire diocésain à Nice qui voit l'érection des nouvelles paroisses le 22 octobre 2000. Ces manifestations organisées hors calendrier ordinaire participent à la publicisation d'un travail présenté comme réformateur et nécessaire, dans *Les nouvelles religieuses* ou *Nice Matin*.

Les acteurs de D2000, évêque en tête, soulignent dans le même temps leur volonté d'associer les élus locaux à leur réflexion en les informant. Au-delà de l'affirmation de l'expertise ecclésiale en matière d'aménagement territorial, les acteurs valorisent une Église qui aurait été plus novatrice et plus efficace que les pouvoirs publics sur les procédés de regroupements³³, le politique étant même

30. Toutes ces données chiffrées sont issues du Document de travail (Diocèse 2000, 1999, p. 5 *sq.*).

31. À titre de comparaison, entre 1990 et 1998, le nombre de prêtres diocésains en France a diminué de 19 %, passant de 25 203 à 20 404 (source CEF, cité par C. Béraud, 1999 : 330). De 1988 à 1998, le diocèse de Nice a « perdu » 40 % de ses prêtres diocésains.

32. La phrase suivante, attribuée à Karl Rahner et mise en exergue de la présentation des données quantitatives concernant le clergé, constitue une illustration d'une lecture distancée de la statistique : « La puissance de la grâce ne s'évalue pas en termes de statistiques religieuses » (D2000, 1999 : 8).

33. L'intercommunalité ne prend véritablement de l'ampleur dans les Alpes-Maritimes qu'à partir des années 2000.

parfois accusé « d'esprit de clocher » : « J'ai eu des démarches de maires et de conseillers municipaux venant ensemble pour demander que le prêtre habite chez eux et pas chez les autres... alors qu'ils ne sont pas pratiquants. Donc une espèce d'imaginaire religieux-rural³⁴ ». Par ailleurs, alors que dans d'autres diocèses, le découpage des nouvelles paroisses semble un décalque des territoires politiques (cantons ou intercommunalité), la situation maralpine est très différente (46 nouvelles paroisses pour 52 cantons³⁵). À l'heure également d'intercommunalité à large rassemblement communal, le processus de regroupement (paroissial ici) semble bien éloigné de celui entrepris par les instances politiques.

Le choix du nom des nouvelles paroisses peut également révéler l'enjeu de la séparation avec le politique mais aussi le passé. Le choix d'une dénomination inédite permet de bâtir de nouvelles entités non réductibles à l'addition d'anciennes paroisses (paroisse-communauté plus que territoire) et semble prévenir l'identification de paroisses dominantes (dont le nom serait reconduit) et de paroisses périphériques. C'est ainsi que les nouvelles paroisses ont été invitées à choisir, par des procédés fort divers là aussi, des noms de saints pour les identifier. Ce choix nous paraît signifiant d'un processus plus global que les acteurs nomment « évangélisation » : outre qu'il évite l'identification des paroisses à d'autres strates territoriales (communes, lieux-dits, repères géographiques), il permet d'étiqueter catholiques des territoires dans lesquels les fidèles sont pourtant minoritaires. Ainsi, ni décalques d'autres réalités, ni héritages du passé, les entités paroissiales constituées peuvent être considérées par les catholiques engagés comme des créations que ni la toponymie, ni les territoires politiques ne sont à même de circonscrire. Parallèlement, D2000 peut être analysé comme un marqueur d'un processus plus vaste, qui affecte l'organisation même de l'Église institution.

Un traceur de l'institutionnalisation en cours

D2000 est présenté comme dual par les acteurs : le redécoupage aurait une dimension pastorale et évangélique qu'ils rappellent (en mobilisant le triptyque évangélisation-proximité-coresponsabilité³⁶) et une dimension technique et territoriale (que les clercs interrogés minorent). Celle-ci transparaît en particulier dans le fait que les concertations réalisées s'organisent sur une base territoriale, le doyenné. D2000 ne constitue donc pas une remise en cause globale de l'organisation diocésaine mais illustre avec acuité l'opposition, « productrice de crise », entre « régime des certitudes » et « régime des témoignages » analysée par Jacques Lagroye (2006 : 263).

34. EC3, le 25/01/2011.

35. Suite au décret n° 2014-227 du 24 février 2014, les Alpes-Maritimes ne comptent plus désormais que 27 cantons.

36. Ces trois termes sont annoncés très tôt dans le processus puisque, dès novembre 1997, Mgr Saint-Macary les considère comme des critères d'une transformation de l'Église dans le diocèse de Nice. Voir F. Saint-Macary, 1997 repris dans Diocèse 2000, 1999.

Ainsi, par la promulgation de 45 paroisses³⁷, le réaménagement indique plusieurs directions importantes.

En premier lieu, pour les acteurs du comité de pilotage, la paroisse sort renforcée de ce processus au sens où, par simplification de la carte, elle est présentée comme incarnant des réalités humaines, des projets et un « corps vivant organisé » (Diocèse 2000, 1999 : 4). Plus généralement, d'espace parfois de relégation, sans pratiquants ni curé desservant pour certaines, elle redevient territoire, associé à un curé qui en a la charge. De fait, celui-ci, s'il voit sa mission modifiée, n'en est pas moins renforcé par la place qu'il occupe maintenant sur le territoire paroissial³⁸. Cela s'exprime dans les missions nombreuses qu'il remplit (management, « communion », cohésion et quadrillage d'un vaste territoire, etc.) et dans l'importance qu'il acquiert face à des « prêtres coopérateurs ». Dans le même temps, le doyenné (structure canonique) prend de l'importance, mobilisé comme espace de réflexion collective pour le découpage des nouvelles paroisses et comme territoire de concertation et d'impulsion collective. À ce titre, la collégialité³⁹ participe d'un autre processus d'institutionnalisation, en renforçant le caractère hiérarchique de l'organisation ecclésiale et en redéfinissant une strate organisationnelle, non réductible à la paroisse.

En deuxième lieu, le réaménagement, s'il procède par réduction de la carte paroissiale, constitue également une occasion de voir à l'œuvre l'autorité de l'évêque⁴⁰. C'est lui qui a en charge la promulgation des nouvelles paroisses et c'est lui aussi qui choisit les curés affectés à celles-ci. La mobilité des prêtres après la promulgation des nouvelles paroisses devient alors une traduction de l'autorité en action. Les propos d'un enquêté sont à ce titre éclairants : « Un évêque n'a pas toutes les qualités intellectuelles, n'a pas toute la science requise de décider de ceci ou de cela. Donc à charge pour lui, d'étudier, de travailler mais il a une grâce, qu'il reçoit par ordination et qui le met en situation de décideur ultime. Voilà ! Toute l'Église dans l'évêque, comme le dit une expression des premiers siècles⁴¹ ». Car, comme le reconnaît une laïque du comité de pilotage, ce réaménagement paroissial bouleverse, non seulement l'identité statutaire des anciens curés (dont certains deviennent prêtres coopérateurs et perdent ainsi la charge d'une paroisse) mais également les repères géographiques et affinitaires de certains d'entre eux : « Ils deviennent coopérateurs. Non seulement ils démangent, c'est pas marrant : il a fallu décaniller ! Pas tous, parce qu'à Chassel-sur-Var, y'en a un qui est "indécanillable" (*rires*). [...] Y'a des prêtres qui ont

37. Le diocèse de Nice compte désormais 46 paroisses avec l'érection de la paroisse Saint-Jean-Baptiste – le Vœu le 1^{er} septembre 2009. Voir le site du Diocèse de Nice : <http://nice.ccf.fr/paroisse46.php>

38. Sur la place du prêtre dans l'Église catholique de France, voir C. Béraud (2007), en particulier « Le prêtre : personnage encore incontournable ou progressivement évincé ? ».

39. Voir E. Lazega (1999).

40. Sur ce point, voir J. Palard (1997), N. de Brémond d'Ars (2012).

41. EC1, le 17/05/2011.

résisté. [...] Je pense que dans l'identité des prêtres, dans leur vie personnelle, ça a dû être quelque chose. En plus, on les flanquait dans un endroit qu'ils ne connaissaient pas (ils ont presque tous bougé) et ils ont dû organiser des choses dont ils n'avaient aucune expérience⁴² ».

En troisième lieu, D2000 semble bien illustrer ce qu'Olivier Bobineau nomme « la gouvernance paroissiale [...] comme l'emboîtement de la verticalité hiérarchique, traditionnelle dans l'Église catholique, dans une horizontalité de délibération » (2010 : 37). Car, le processus initié avec Diocèse 2000 ne se limite pas au découpage territorial ou à une réflexion poussée sur l'avenir de l'Église : il indique une évolution institutionnelle. Trois éléments viennent particulièrement l'illustrer.

Tout d'abord, la *Charte d'Évangélisation*, document qui clôt D2000, est l'occasion d'affirmer la modification des rapports curés-laïcs au sein des paroisses, tout en rappelant fermement des principes jugés intangibles : « Il ne s'agit pas de penser substitution des prêtres par des laïcs, mais de respecter le principe de subsidiarité » (Diocèse 2000, 2000 : 14). À la verticalité hiérarchique, faisant du curé la référence et le garant de l'entité paroissiale considérée comme un tout, s'ajoute une organisation plus complexe, qui est présentée comme invitation au dialogue, à la concertation, à l'échange⁴³. C'est ainsi que sont créés des relais locaux dans lesquels les laïcs prennent une place évidente. Toutefois, ces relais sont nommés par le curé, qui désigne dans l'équipe un responsable (Diocèse 2000, 2000 : 33-34) : à la verticalité hiérarchique, se superpose aussi, une verticalité géographique (paroisse et communautés locales) et processuelle.

Ensuite, le « déploiement paroissial⁴⁴ » est l'occasion de définir les statuts d'instances nouvelles, telles que le « Conseil pastoral paroissial », l'« Équipe d'animation pastorale » et le « Relais local de la paroisse », promulgués par ordonnance épiscopale le 22 octobre 2000 (Diocèse 2000, 2000 : 29-35). Si ces statuts semblent s'imposer dans le mouvement de redéfinition des paroisses, ils indiquent clairement un processus d'institutionnalisation par le rappel à la hiérarchie décisionnelle, en instaurant de nouveaux modes d'être et de faire dans le diocèse définis par le droit.

Enfin, l'entrée des laïcs dans la gouvernance paroissiale de même que la création des nouvelles paroisses sont aussi l'occasion de mettre de l'ordre dans la gestion financière du diocèse. L'érection des nouvelles entités offre une opportunité de modifier les organigrammes fonctionnels et de créer de nouveaux conseils économiques paroissiaux, avec l'installation d'économistes paroissiaux (des laïcs). Il y a tout lieu de penser que, par l'appel à une plus grande transparence des finances paroissiales, il s'agit de rompre avec une gestion considérée latitudinaire.

42. EL1, le 4/02/2011.

43. Sur l'évolution des liens entre prêtres, diacres et laïcs, voir C. Béraud (2007).

44. Sur cette autre terminologie, voir Mgr C. Dagens (2002 : 138).

Une double évolution financière se donne ainsi à voir : une « dépatrimonialisation » des finances paroissiales⁴⁵ et l'intervention d'un laïc dans la gestion des comptes, EC1 considérant d'ailleurs la réussite de Diocèse 2000 à l'aune de cette transformation.



Diocèse 2000 constitue une étape dans la modification du Diocèse de Nice et l'évolution de la paroisse comme territoire du croire et territoire de pouvoir. Il reste également un marqueur important pour comprendre l'Église en train de se faire au tournant du XXI^e siècle car le cas étudié ici illustre, sur de nombreux points, les tensions entre fixité et plasticité (C. Béraud, 2007 : 305) présentes dans l'Église catholique. Dans le même temps, le travail visant à analyser l'usage d'un instrument, en contexte, peut constituer une piste féconde pour tenter d'objectiver comment, en pratique, les acteurs s'accommodent de la tension entre « invitation délibérative » et « concentration catholique » et « inventent » de nouveaux agencements ecclésiaux. À ce titre, l'instrument-concertation que mobilise l'Église catholique n'est guère innovant dans le contexte politique d'alors. Il l'est plus pour l'objet sur lequel il porte (le découpage des territoires et des populations qui y résident restant, en politique, un domaine réservé aux acteurs publics et politiques) et par la matérialisation de cette concertation. Dès lors, l'identification de l'instrument mobilisé ne constitue qu'un premier élément d'analyse auquel il convient d'adjoindre un examen des procédés concrètement mis en œuvre et de leurs effets (souvent non anticipés ou peu attendus), quand ceux-ci sont objectivables.

Car si le réaménagement paroissial offre la possibilité de repenser « la gouvernance paroissiale » et de tester le principe de coresponsabilité, Diocèse 2000 ne permet-il pas de mettre en lumière des procédés de hiérarchisation en cours dans le laïc ? Deux indices en témoigneraient. Tout d'abord, le réaménagement paroissial s'est fait par la mobilisation des plus actifs, des représentants des paroisses beaucoup plus que des usagers du « service public » de l'Église⁴⁶. Cette séparation transparait dans les discours, surtout quand il s'agit de nommer ou de distinguer les « bons catholiques », les « chrétiens du seuil⁴⁷ », les « gens de

45. Un membre du comité de pilotage explique : « Avant, c'était [le curé] qui gérait son argent personnel et l'argent de la paroisse qui étaient mélangés et c'était comme cela. Ce n'est pas qu'il s'enrichissait, mais tout était mêlé. Ils géraient. J'ai un curé ici de 94 ans, qui est en activité, mais quand on va le voir et qu'on lui dit : "Où sont vos comptes ?" (*Il se frappe la poitrine de la main droite*) : "Ben, ils sont là !" (*sourires*) », EC2, le 16/11/2011.

46. Sur cette possible tension, voir G. Routhier (1995 : 91-115). Un membre du comité explique ainsi : « Ben, moi, quand je vois deux jeunes à la messe, je sais qu'ils vont me demander, à la fin de la messe, je sais qu'on va prendre rendez-vous pour le mariage ou pour le baptême. Et après, je les reverrai pas, mais je sais qu'ils viennent pour ça. Ils sont gentils comme tout, hein (*rires*) », EC4, le 7/06/2011.

47. EC4, le 7/05/2011.

la nef », les « actifs », les « concernés⁴⁸ », etc. C'est aussi la conséquence de l'installation de nouvelles équipes, de nouveaux lieux de socialisation dans l'Église, qu'il s'agisse d'Équipes relais, d'Équipes d'animation paroissiale, etc.

Ensuite, l'hypothèse peut être posée que le réaménagement paroissial a modifié la perception par les laïcs de ces nouveaux territoires, séparant de fait ceux qui connaissent les paroisses et leur fonctionnement et peuvent en devenir acteurs et ceux qui, sans ce type de ressources, sans cette pratique des institutions, constituent finalement la plus grande proportion de ces nouveaux territoires⁴⁹.

Comme le souligne une des enquêtés, Diocèse 2000 a profondément bouleversé, non seulement les prêtres du diocèse... mais aussi les habitants, attachés à des repères désormais obsolètes. Au risque que la proximité, pourtant affirmée dans le projet, ne soit synonyme, paradoxalement, d'abandon pour certains chrétiens : « On n'a plus de prêtre, on n'a plus de curé... On n'a presque plus de Bon Dieu⁵⁰ ».

Christine PINA

Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et de ses Sociétés
(ERMES) EA 1198, Université de Nice-Sophia Antipolis
pina@unice.fr

Bibliographie

- ABBRUZZESE Salvatore, 1999, « Catholicisme et territoire : pour une entrée en matière », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 107, juillet-septembre, p. 5-19.
- BARNÉRIAS Dominique, 2011, *La paroisse en mouvement*, Paris, Desclée de Brouwer.
- BÉRAUD Céline, 2007, *Prêtres, diacres, laïcs. Révolution silencieuse dans le catholicisme français*, Paris, Presses universitaires de France.
- BÉRAUD Céline, GUGELOT Frédéric, SAINT-MARTIN Isabelle (éds.), 2012, *Catholicisme en tensions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- BERTRAND Jean-René, 2013, « Le renouveau des paroisses catholiques en France », in Merdignac B., Pichot D., Plouchart L., Provost G. (éds.), *La Paroisse, communauté et territoire. Constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, p. 87-111.
- BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 17-35.
- BOBINEAU Olivier, 2005, *Dieu change en paroisse. Une comparaison franco-allemande*, Rennes, Presses universitaire de Rennes.
- BORRAS Alphonse, BRESSAN Luca, 2010, *Balayer la paroisse ? Une institution catholique qui traverse le temps*, Paris, Desclée de Brouwer.

48. EL1, le 4/02/2011.

49. Se pose ainsi la question de l'appropriation de ces nouveaux territoires par les laïcs et les prêtres et des tensions que ce réaménagement a générées dans les paroisses.

50. EL1, le 4/02/2011.

- , 2010, « La paroisse immortelle ? Le pouvoir politique articulé au pouvoir du don », in Bobineau O., Borrás A., Bressan L., *Balayer la paroisse ? Une institution catholique qui traverse le temps*, Paris, Desclée de Brouwer.
- , 2013, « Histoire du pouvoir de la paroisse catholique romaine : entre coopération et domination », in Merdrignac B., Pichot D., Plouchart L., Provost G. (éds.), *La Paroisse, communauté et territoire. Constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 113-126.
- BONZON Anne, GUIGNET Philippe, VENARD Marc (éds.), 2014, *La paroisse urbaine. Du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Cerf, collection « Histoire religieuse de la France », vol. 41.
- BOUIS Gilles, 1997, *Monseigneur Jean Mouisset, évêque de Nice et l'administration de son diocèse. 1963-1984*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Nice-Sophia Antipolis, sous la direction de Ralph Schor.
- BRIQUET Jean-Louis, SAWICKI Frédéric, 1989, « L'analyse localisée du politique. Lieu de recherche ou recherche de lieux ? », *Politix*, n° 7-8, octobre-décembre, p. 6-16.
- CHARRON André, 1995, « La paroisse : une structure intermédiaire ouvrant sur d'autres lieux où faire Église. L'éclairage de l'histoire », in Routhier G. (éd.), *La paroisse en éclats*, Ottawa, Novalis, p. 13-39.
- CHATELAN Olivier, 2012, *L'Église et la ville*, Paris, L'Harmattan.
- DAGENS Claude, 2002, « Le réaménagement des paroisses en France. Une réforme intérieure de l'Église », *Prêtres diocésains*, n° 1393, mars, p. 131-140.
- DE BRÉMOND D'ARS Nicolas, 2012, « Un synode pour changer ? », in Béraud C., Gugelot F., Saint-Martin I. (éds.), *Catholicisme en tensions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 113-126.
- DIOCÈSE 2000, 1999, *Document de travail*, supplément aux *Nouvelles religieuses*, n° 100, 24 septembre.
- , 2000, *Charte d'évangélisation*, supplément aux *Nouvelles religieuses*, n° 127, 20 octobre.
- DIOCÈSE DE NICE, 1959, *La pratique dominicale. Enquête de sociologie religieuse. 1954*, Nice, Direction des Œuvres.
- DOCUMENTS ÉPISCOPAT, 2002, *Nouvelles paroisses. Raisons et enjeux d'une réforme*, n° 10-11, juillet-août.
- HERVIEU-LÉGER Danièle, 2003, *Catholicisme, la fin d'un monde ?*, Paris, Bayard.
- , avec la collaboration de CHAMPION Françoise, 2008, *Vers un nouveau christianisme ?*, Paris, Éditions du Cerf.
- LAGROYE Jacques, 2006, *La vérité dans l'Église catholique. Contestations et restauration d'un régime d'autorité*, Paris, Belin.
- LAMBERT Yves, 2007, *Dieu change en Bretagne*, Paris, Cerf, 2^e édition.
- LASCOURMES Pierre, LE GALÈS Patrick (éds.), 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- , 2007, « Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) », *Politique et Sociétés*, vol. 26, n° 2-3, p. 73-89.
- LAUWERS Michel, 2005, « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge », *Médiévales*, n° 49, p. 11-32.
- LAZEGA Emmanuel, 1999, « Le phénomène collégial : une théorie structurale de l'action collective entre pairs », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 4, p. 639-670.
- LE BRAS Gabriel, 1976, *L'église et le village*, Paris, Flammarion.

- MABILEAU Albert (éd.), 1993, *À la recherche du « local »*, Paris, L'Harmattan.
- MANGA Christian-Thierry, 2011, « Approches sociales et territoriales des communautés socio-religieuses à Dakar », *EspacesTemps.net*, rubrique « Travaux ».
- Médiévales, 2005, « La paroisse, genèse d'une forme territoriale », n° 49.
- MERCATOR Paul, 1997, *La fin des paroisses ? Recompositions des communautés, aménagement des espaces*, Paris, Desclée de Brouwer.
- MONNOT Christophe, 2013, *Croire ensemble. Analyse institutionnelle du paysage religieux en Suisse*, Zurich et Genève, Seismo, coll. « Terrains des sciences sociales ».
- MOUISSET Jean, 1984, « Le diocèse de Nice de 1962 à 1980 », in Heldesheimer F. (éd.), *Histoire des diocèses de France. Tome 17. Les diocèses de Nice et de Monaco*, Paris, Beauchesne, p. 328-349.
- PALARD Jacques, 1997, *Le gouvernement de l'Église catholique. Synodes et exercice du pouvoir*, Paris, Éditions du Cerf.
- , 1999, « Les recompositions territoriales de l'Église catholique entre singularité et universalité. Territorialisation et centralisation », *Archives des sciences sociales des religions*, n° 107, juillet-septembre, p. 55-75.
- PASSERON Jean-Claude, REVEL Jacques, 2005, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », in Passeron J.-C., Revel J. (éds.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- PORTIER Philippe, 2012, « Pluralité et unité dans le catholicisme français », in Béraud C., Gugelot F., Saint-Martin I. (éds.), *Catholicisme en tensions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 19-36.
- ROUTHIER Gilles, 1995, « La paroisse entre discours de communauté et pratique de service public », in Routhier G. (éd.), *La paroisse en éclats*, Ottawa, Novalis, p. 91-115.
- SAINT-MACARY François, 1997, « Diocèse 2000 », *Nouvelles religieuses*, n° 55.
- SIMARD Louis, 2011, « L'action publique au prisme des instruments », *Revue Française de Science Politique*, vol. 61, n° 1, p. 5-22.
- THOMAS Pascal, 1996, *Que devient la paroisse ? Mort annoncée ou nouveau visage ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 2^e édition.

Diocèse 2000 comme processus de réaménagement paroissial dans le diocèse de Nice. Procédés et institutionnalisation

En 2000, le diocèse de Nice (France) arrive au terme de son processus de réaménagement paroissial, après plus de quatre années de travail. Le territoire diocésain compte désormais 46 paroisses en lieu et place des 263 existantes précédemment. Or, au-delà du bilan chiffré et humain d'un tel redécoupage, le procédé mis en place par le diocèse pour réussir cette opération (appelé ici Diocèse 2000 et construit autour d'un « comité de pilotage ») peut constituer un bon analyseur de l'institutionnalisation en cours au sein de l'Église catholique. En évitant le recours au synode diocésain, ce réaménagement s'inscrit dans un processus alliant héritage et nouveauté. Il constitue également une opportunité pour penser (voire panser) l'Église diocésaine, en reconstituant des territoires du croire grâce à une nouvelle organisation et une nouvelle occupation de l'espace.

Mots-clés : paroisse, synode, diocèse, institutionnalisation, catholicisme.

Diocese 2000 as a Process of Parochial Reconfiguration in the Diocese of Nice. Processes and Institutionalization

In 2000, the Nice diocese (in France) completed its process of parochial redevelopment, after more than four years of work. As a result, the diocesan territory is composed of 46 parishes instead of the previously existing 263. However, beyond the quantified and human assessment of such a territorial redrawing, the process chosen by the diocese to achieve this project (called Diocese 2000 and managed by a “steering committee”) can constitute a good analyzer for the notion of “institutionalization in progress” within the Catholic Church. By not having recourse to a diocesan synod, this parochial reorganization appears as a process combining heritage and innovation. It also constitutes a process of rethinking (even of healing) the diocesan Church, by reconstituting territories of belief thanks to a new organization and a new spatial occupation.

Key words: parish, synod, diocese, institutionalization, Catholicism.

Diócesis 2000 como proceso de reordenamiento parroquial en la diócesis de Niza. Procedimientos e institucionalización

En el año 2000, la diócesis de Niza (Francia) concluye un proceso de reorganización parroquial, tras más de cuatro años de trabajo. El territorio diocesano cuenta, a partir de esa fecha, con 46 parroquias en vez de las 263 que existían anteriormente. Más allá del balance que se puede realizar –sea cuantitativa o cualitativamente– de semejante reestructuración, el dispositivo establecido por la diócesis para llevar a cabo exitosamente esta operación (aquí llamada “Diocèse 2000” y realizada bajo la conducción de un “comité directivo”) constituye un marco relevante para analizar la institucionalización actualmente en marcha en el seno de la Iglesia católica. Al evitar de recurrir al sínodo diocesano, esta reorganización se vuelve parte de un proceso más amplio que mezcla herencia e innovación. También es una oportunidad para pensar (si no sanar) la Iglesia diocesana, mediante la reconstitución de territorios del creer gracias a una nueva estructuración y una nueva ocupación del espacio.

Palabras clave: parroquia, sínodo, diócesis, institucionalización, catolicismo.

**Carte n°1. Les paroisses du diocèse
de Nice en 1954***



* Cartes 1 et 1bis réalisées à partir des cartes papier de Diocèse de Nice (1959 : 26)

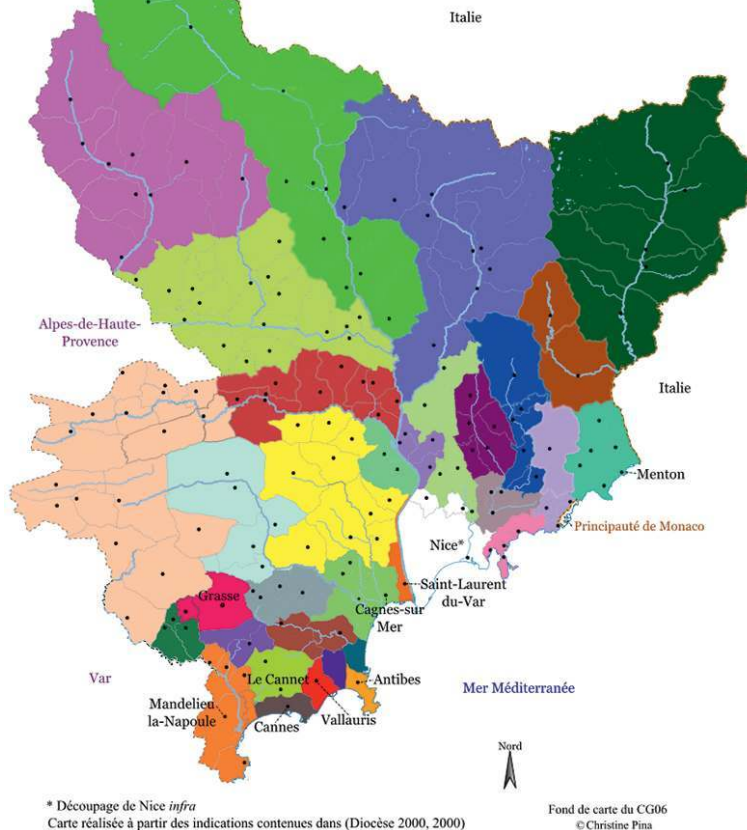
Carte n°1bis. Les paroisses de la ville de Nice (1954)



Les cartes (numérisées par nos soins) représentent les limites des paroisses du diocèse de Nice en 1954, telles que présentées dans le fascicule réalisé par le diocèse de Nice en 1959 (Diocèse de Nice, 1959) et intitulé *La pratique dominicale*. Les entités paroissiales sont alors au nombre de 243, dont 26 dans la ville de Nice. Ces cartes, même si elles sous-estiment de 20 entités le nombre de paroisses recensées en 1999 (suite à un déploiement de paroisses urbaines dans les années 1960-1980, en particulier), illustrent bien le morcellement territorial qui prévalait avec le redécoupage, spécialement dans la partie nord du diocèse (« zone rurale »), faiblement peuplée. Selon les auteurs de ce rapport, les paroisses rurales sont au nombre de 139 et rassemblent 5,2 % de la population du diocèse (Diocèse de Nice, 1959 : 31).

Les communes les plus peuplées en 1954 sont : 1. Nice – 2. Cannes – 3. Antibes – 4. Grasse – 5. Menton – 6. Le Cannet – 7. Beausoleil – 8. Cagnes-sur-Mer – 9. Vallauris – 10. Vence.

Carte n°2. Les paroisses du diocèse de Nice
au lendemain du réaménagement (2000)



Cette carte a été reconstituée par nos soins à partir des schémas contenus dans la Charte d'évangélisation (Diocèse 2000, 2000), en utilisant le fond de carte des communes maralpines fourni par le CG06. Toutefois, ce travail a été impossible pour la ville de Nice, les limites des paroisses n'étant pas alors indiquées dans le fascicule. Chaque aplat de couleur correspond à une nouvelle paroisse, soit 33 en dehors de Nice. Après l'érection le 1^{er} septembre 2009 de la paroisse « Saint Jean Baptiste – « Le Vœu » » (« détachée » de la paroisse du Bienheureux Jean XXIII devenue paroisse Saint Jean XXIII), la ville de Nice compte 13 paroisses. Sur la carte, apparaît également le nom des 10 communes les plus peuplées des Alpes-Maritimes, telles que recensées par l'INSEE en 2013.

Pour Nice, n'ayant pas à proprement parler de fond de carte sur lequel travailler, nous avons indiqué le nom des paroisses nouvelles à leur promulgation, leur nom actuel, ainsi que leur rattachement aux doyennés.

Doyennés	Nom lors de la promulgation	Nom actuel
Doyenné Nice Centre	Notre-Dame, basilique	Notre-Dame de l'Assomption
	La Buffa/La Conque	Saint-Ambroise
	Vieux Nice et Bourgade	Saint Jean XXIII Saint Jean Baptiste – « Le Vœu »
Doyenné Nice-Est	Saint-Pierre de l'Ariane	Saint-Pierre de l'Ariane
	Moyen Paillon	Saint-François-de-Sales
	République/Port/Mont Boron	Sainte-Famille
Doyenné Nice-Ouest	Ginestière/Bellet	Saint-Vincent Diacre
	Caucade/Arénas/Moulins	Saintes-Marguerite
	La Californie/Magnan	Saint-Luc
Doyenné Nice-Nord	Vernier/Saint-Lambert/Pessicart	Saint-Jérôme
	Les Capucins	Le Bon Pasteur
	Cimiez/Falicon/Vallon des Fleurs	Sainte-Marie-des-Anges

